



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0420

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : La Mulatière

objet : Place du Général Leclerc - Réaménagement - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliout), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0420**

commission principale : urbanisme

objet : **Place du Général Leclerc - Réaménagement - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Après la réalisation de la première tranche de l'Aquarium et la fermeture du demi-échangeur de La Mulatière en novembre 2002, la Communauté urbaine a décidé, en 2003, de réaménager la place Général Leclerc à la suite de la construction, par l'Etat, d'un écran acoustique le long de l'autoroute.

Par délibération n° 2005-2915 du 19 septembre 2005, le Conseil de communauté a autorisé la signature d'un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement de la place Leclerc à La Mulatière avec la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

L'objectif était de réaliser un véritable espace public de quartier incluant des aires de jeux pour enfants et adolescents, permettant de redonner un lieu de vie et d'échange à ses habitants et de faciliter l'accessibilité à l'ancienne mairie transformée en une salle municipale dénommée "Maison du Confluent".

Ce mandat a été notifié le 21 novembre 2005 pour un montant de 147 440 € HT dont 15 800 € de frais financiers, soit 173 241 € TTC.

Un avenant d'un montant de 32 340,00 € HT, soit 38 678,64 € TTC a été autorisé par décision du Bureau du 4 février 2008, portant le montant total du marché à 179 780,00 € HT, soit 211 920,08 € TTC.

Les travaux ont consisté, notamment, à affirmer une frange végétale à l'est intégrant les arbres existants, à créer une placette minérale au nord agrémentée de fontaines, à créer une pelouse, un square de jeux et une aire de stationnement au sud, et à aménager une rive fleurie unifiant l'ensemble de ces nouveaux espaces de la place Leclerc.

A ce jour, les travaux sont achevés, conformément au programme, l'enveloppe financière a été respectée et la SERL demande quitus de sa mission.

Le bilan de clôture présentée par la SERL, daté du 23 juillet 2014 et visé par monsieur le Commissaire aux comptes, établit le coût définitif à 2 483 390,56 € TTC, dont 215 760,15 € TTC révisions comprises (163 980 € HT hors révision) pour la rémunération du mandataire.

Le bilan global de l'opération fait apparaître :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
études + honoraires	297 607,13	versement Communauté urbaine :	
travaux transports en commun (TC)	1 504 842,55	- travaux :	2 266 569,10
voirie et réseaux divers (VRD)	112 841,15	- rémunération :	205 826,79
aménagement paysager	324 428,76	produits financiers	1 061,31
divers	18 857,51		
rémunération mandataire	215 760,15	solde à verser sur rémunération	9 933,36
frais financiers	9 053,31		
Total	2 483 390,56	Total	2 483 390,56

Pour solder ce mandat, la Communauté urbaine s'acquittera du solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 8 199,00 € HT, auquel s'ajoutent les révisions de prix de 78,80 € HT, soit un total de 8 277,80 € HT, soit 9 933,36 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 23 juillet 2014 et présenté par la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) pour le mandat concernant le réaménagement de la place Général Leclerc à La Mulatière.

2° - Donne quitus à la SERL de sa mission de mandataire.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde de la rémunération de la SERL pour un montant de 9 933,36 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2315 - fonction 824 - opération n° 0P06O0808.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.